

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :15

Excusés :2

Absents : 2

POUR :17

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 11 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur BART Frédéric (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*).

Absents :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril,
Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame NORMANT Ludivine.

DEL : 22/2024

Objet : Adhésion à l'Agence Technique Départementale

« Lot-et-Garonne Ingénierie »

-VU l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales

et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

-VU la Délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

-VU les Statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

●**CONSIDÉRANT** que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

●**CONSIDÉRANT** que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **APPROUVER** les Statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération.

► **ADHÉRER** à « Lot-et-Garonne Ingénierie ».

► **DÉSIGNER** Madame Véronique BEJNA, Première Adjointe au Maire pour siéger à l'Assemblée Générale en qualité de titulaire.

► **AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La Secrétaire de séance, Ludivine NORMANT

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme

AR Prefecture

047-214700213-20240411-22DEL2024-DE
Reçu le 15/04/2024